

Introduction

Saint-Joseph Education rassemble des établissements chrétiens autour d'un projet d'éducation intégrale. Ses racines profondes se trouvent dans l'Évangile et l'enseignement de l'Eglise, en particulier sa doctrine sociale.

Saint-Joseph Education accueille des établissements scolaires¹ par affiliation et chaque établissement membre du réseau développe son activité à partir des principes de l'éducation intégrale.

Ce document constitue la charte des établissements du réseau Saint-Joseph Education. Document de référence des équipes, il permettra de développer l'accompagnement de professionnels de l'éducation intégrale dans tous les domaines de la vie d'un établissement. Si cette charte est au fondement de la culture éducative et de l'organisation des établissements de Saint-Joseph Education, elle n'a pas pour vocation de limiter la liberté et la créativité pédagogique, c'est la source d'un accompagnement pour développer l'épanouissement des talents et l'engagement libre des écoles dans un climat de bienveillance et de joie. Sans présenter les modalités, cette charte appelle à un engagement concret et trace la voie vers une éducation intégrale.

Les parents, les membres du personnel et les étudiants prennent connaissance de la charte, ils peuvent ainsi en comprendre le sens et en faire un chemin de perfectionnement.

Les adultes s'engagent à vivre des principes de l'éducation intégrale et à prendre les moyens de se former régulièrement pour ajuster leur exemplarité. La direction de l'établissement aura le souci de la formation permanente de tous les membres de la communauté éducative.

¹ Ecoles, collèges, lycées, formations de l'enseignement supérieur, enseignement à distance.

Sommaire

A- Les principes de la mission

- A1 – La personne au centre
- A2 – un appel à l'exemplarité
- A3 – une pédagogie de cordée
- A4 – un appel à la responsabilité
- A5 – La quête de l'excellence pour chacun
- A6 – La discipline comportementale
- A7 – Annoncer l'évangile à temps et à contretemps

B- Les personnes de la mission

- B1 – Le chef d'établissement
- B2 – L'aumônier
- B3 – Le conseil de direction
- B4 – Les professeurs
- B5 – Les cadres éducatifs et les surveillants
- B6 – Les parents
- B7 – Les autres intervenants

C- La vie éducative

- C1. L'inscription et l'accueil d'une nouvelle famille
- C2. Le suivi pédagogique
- C3. Le suivi éducatif
- C4. La protection des élèves
- C5. Mixité et unité dans l'éducation du masculin et du féminin
- C6. La tenue et l'uniforme
- C7. La sanction éducative

D- La transmission des savoirs et de la culture

- D1. La formation littéraire
- D2. La formation scientifique
- D3. Activités physiques et sportives
- D4. La formation artistique
- D5. Les travaux manuels
- D6. L'évaluation

E- Vie quotidienne

- E1. Récréation
- E2. Sorties
- E3. Rites et coutumes
- E4. Les repas
- E5. La chapelle ou l'oratoire
- E6. L'internat
- E7. Le scoutisme et le patronage

F- La gouvernance

- F1. L'équipe de direction
- F2. L'association de gestion
- F3. La place des parents
- F4. Les instances de participation
- F5. Les relations avec le rectorat et les collectivités territoriales

A. Les principes de la mission

A1 – La personne au centre

Chaque enfant reçoit sa dignité de Dieu. Comme toute personne, il est accueilli et respecté dans sa dignité humaine. Notre ambition procède d'un regard qui vise pour lui le meilleur, la sainteté. Par définition, l'enfant est confié à la tâche éducative des adultes pour atteindre cette finalité.

L'accueil de chaque enfant fait l'objet d'un soin particulier pour prendre en compte immédiatement la totalité de la personne, avec ses forces et ses fragilités.

Le recrutement des membres de la communauté éducative est vécu avec la même attention personnelle, il s'agit de créer un moment de vérité et d'amitié autour de l'essentiel pour susciter un engagement motivé par les objectifs de l'éducation intégrale.

C'est le directeur ou son adjoint qui s'implique personnellement dans l'accueil et l'inscription des élèves, des étudiants et des adultes qui forment la communauté de travail. Il ne s'agit pas seulement d'encourager au respect mais bien d'obtenir un engagement sincère sur l'ensemble des principes de l'éducation et du style de management qui en découle.

Par principe, en tant qu'ils sont chrétiens, les établissements du réseau Saint-Joseph Education sont ouverts à tous les enfants sans distinction.

A2 – un appel à l'exemplarité

« L'enfant n'obéit pas, il imite », dit-on souvent. Toutes les personnes qui travaillent dans l'établissement scolaire sont par essence des éducateurs. Ils travaillent pour l'éducation et à proximité d'élèves devant qui ils sont des adultes, appelés à engendrer des adultes.

Cette exemplarité n'est pas à comprendre au sens de perfection, mais comme une recherche du perfectionnement professionnel, et plus généralement humain. Elle suppose un véritable compagnonnage dans le management à tous les niveaux de responsabilité de l'établissement scolaire, et constitue un acte de justice pour les enfants. Cela doit conduire les adultes à l'exemplarité. En effet, si l'action éducative a pour objectif l'acquisition des vertus cardinales, elle nécessite que chaque adulte reflète une manière d'incarner ces vertus.

A3 – une pédagogie de cordée

Quand cela est possible, on développera une pédagogie dans laquelle les aînés et les plus jeunes se hissent vers le haut et collaborent à leur croissance mutuelle, en mettant aussi bien les aînés en responsabilité vis-à-vis des plus jeunes que l'inverse.

Cet apprentissage de la responsabilité ouvrira le cœur des élèves au sens du service, leur fera connaître les enjeux de l'éducation et l'importance de la confiance dans la relation.

Dans cette même démarche, les professeurs et éducateurs expérimentés pourront prendre une place dans la formation et l'accompagnement professionnel des plus jeunes dans le métier. De même, on aura à cœur de faciliter la transmission de l'expérience des jeunes retraités envers les communautés éducatives qui en éprouvent le besoin.

A4 – un appel à la responsabilité

L'éducation a pour finalité d'aider l'enfant à développer sa liberté, comprise comme la capacité à choisir le bien pour lui et pour les autres. La responsabilisation des enfants est un levier majeur du développement de leur liberté. Cela est source de croissance et de confiance.

Il est bon de penser la pédagogie en donnant aux élèves l'occasion de grandir en maturité par la responsabilité de leur travail intellectuel et de leurs actes quotidiens. C'est ainsi que grandira dans leur cœur le sens de l'engagement et du bien de tous.

Au travers de la prise de responsabilités, les élèves font l'expérience de la fécondité de leur service et de leur engagement. L'établissement scolaire est un lieu particulièrement approprié pour apprendre à assumer progressivement les conséquences personnelles et sociales de ses actes.

On créera ainsi des occasions pour chaque élève d'exercer des responsabilités, dans tous les domaines où cela est possible. Chaque établissement façonnera sa propre culture, par un parcours de responsabilisation et d'engagement des élèves au service du Bien Commun.

A5 – La quête de l'excellence pour chacun

Les professeurs et les éducateurs veilleront à toujours rechercher le meilleur du potentiel de l'enfant. La devise des élèves pourrait être, comme pour des louveteaux ou des loupes : « De notre mieux ». Bien appliquée, cette devise est un chemin d'excellence, elle conduit l'élève à donner le meilleur de lui-même, c'est-à-dire sa propre excellence. Exiger l'excellence d'un enfant ne doit jamais signifier de le faire entrer dans un format unique de réussite, et encore moins à développer un esprit de carrière sociale et financière. C'est pourquoi la pédagogie sera attentive au chemin emprunté par l'élève et appréciera l'effort autant que le résultat.

Chaque enfant a un domaine d'excellence, qui est celui de ses talents. Les éducateurs auront à cœur de l'aider à le découvrir et en faire un lieu de fécondité.

A6 – La discipline comportementale

La croissance est un processus progressif. L'enfant connaît des splendeurs et des chutes. Un établissement scolaire est pour un enfant un lieu de réussites et d'échecs qui sont l'occasion de la construction de sa personne. L'éducateur pensera donc son action dans la répétition des paroles et des gestes, sans jamais désespérer.

La discipline quotidienne aura pour démarche le Décalogue, et pour finalité les Béatitudes. Les principes qui encadrent la vie scolaire d'un enfant doivent être précis et rigoureux, et l'accompagnement de leur appropriation doit être doux et confiant.

A7 – Annoncer l'évangile à temps et à contretemps

Il est certes indispensable de respecter le libre-arbitre des enfants et leur cheminement personnel dans le domaine de la foi. Mais le respect de la liberté de croire et de vivre sa foi, suppose la présentation organique et complète du mystère de la foi.

L'éducation intégrale ayant pour horizon la vie éternelle, les enfants recevront une éducation chrétienne leur permettant de se déterminer librement à suivre le Christ. C'est pourquoi des temps de formation catéchétique seront organisés selon un programme qui permette de réaliser un parcours d'éveil et d'éducation de la foi, en rythmant le temps scolaire par les étapes liturgiques de l'année et en proposant une vie sacramentelle. L'éducation à l'intériorité passera par des propositions de temps de prière personnelle et collective. On veillera à ce que les enfants soient capables à leur tour de partager l'Évangile dans leur parole et dans leurs actes.

L'annonce de l'évangile ne passant pas uniquement par le cultuel mais aussi par le culturel, il faudra penser la mise en cohérence de ce qui se vit dans l'établissement dans les domaines de vie quotidienne de l'élève, dans l'art, dans les domaines de la transmission.

Si le contexte culturel le nécessite, on veillera à travailler l'annonce de l'Évangile pour les croyants des autres religions, sans hésiter à faire appel à des personnes qualifiées.

B. Les personnes de la mission

B1 – Le chef d'établissement

Le Chef d'établissement est dépositaire d'une mission d'éducation intégrale, à ce titre il en est le premier éducateur. Il aura à cœur de veiller à son propre accompagnement et à sa formation continue, pour être en mesure d'aider ses collaborateurs. Il veillera par ailleurs au climat réellement éducatif de sa communauté éducative.

Le Chef d'établissement aura à cœur de poursuivre sa formation, pour déployer notamment une autorité fondée sur la connaissance de son tempérament et le développement de son caractère, avec humilité et magnanimité.

Il est celui qui crée la subsidiarité et permet à chacun de vivre sa responsabilité en vue du Bien commun. C'est lui qui pense la cohérence d'ensemble des rôles de chacun.

Tout en conservant la responsabilité pastorale pour l'établissement, il s'assure que l'aumônier trouve sa juste place dans cette mission spirituelle.

B2 – L'aumônier

Conséquemment à ce qui précède, lorsqu'un aumônier est nommé pour l'établissement, on veillera à favoriser son rayonnement éducatif et pastoral. L'aumônier pourra intervenir comme conseiller pour le chef d'établissement et pour son équipe. Il pourra avoir sa place au conseil de direction.

Quand l'établissement n'a pas de relation instituée avec un prêtre ou une communauté, c'est le chef d'établissement qui veillera, avec son équipe de direction, à collaborer avec le curé et / ou avec des prêtres qui sont proches de la mission d'éducation intégrale. C'est notamment la dimension sacramentelle de la mission pastorale qui en dépend.

B3 – Le conseil de direction

La fonction du conseil de direction est d'aider le chef d'établissement à instruire les sujets, et d'assurer la bonne gestion de l'établissement, en veillant notamment à la subsidiarité. L'équipe veillera à vivre cette collaboration dans un climat d'amitié professionnelle. Le travail se fera de manière collaborative sur les moyens, tout en s'inscrivant dans les orientations éducatives communes.

Si la prise de décision relève de la responsabilité du chef d'établissement, les membres du conseil doivent en porter la mise en œuvre avec loyauté et cohérence.

Un ou plusieurs séminaires annuels de travail leur permettront de prendre le temps d'approfondir leur vision et de faire naître des projets dynamiques.

B4 – Les professeurs

La première mission du professeur est la transmission des savoirs, ce qui suppose une excellence dans les disciplines comme dans la pédagogie. Par ailleurs, l'acte d'enseignement est à penser dans une

œuvre plus large d'éducation, et le professeur est un éducateur qui a toujours le souci de la personne dans son intégralité.

L'autorité du professeur est d'abord une autorité de rayonnement intellectuel. Elle est avant tout fondée sur une connaissance rigoureuse et continue : de toutes les disciplines pour le premier degré, et de sa discipline pour le second degré.

Tous les enseignements doivent composer une vision cohérente de l'homme et de la culture. C'est pourquoi, dans le secondaire, le professeur veillera à la juste articulation de sa discipline avec l'architectonisme du savoir (voir partie D).

La mission éducative du professeur déborde le champ de l'enseignement. Elle le place dans une relation d'adulte à enfant, qui est pleinement éducative. Tout au long de sa carrière, le professeur aura à cœur de développer à la fois ses talents pédagogiques et son autorité d'éducateur.

En étant membres de la communauté éducative, les professeurs s'engagent à la loyauté et à l'ouverture vis-à-vis du projet d'éducation intégrale pour le servir et pour s'en inspirer.

B5 – Les cadres éducatifs et les surveillants

Dans la vie quotidienne d'un établissement scolaire, les cadres éducatifs et les « surveillants » sont au contact direct avec les élèves. Ils sont des animateurs de la vie de l'école, au sens originel du mot : « donner de l'âme ». Ils incarnent ainsi le projet éducatif dans le quotidien des élèves (ils jouent, ils prient, ils organisent, ils transmettent, etc.). Il est essentiel que le recrutement et la formation de ces responsables éducatifs fassent l'objet du plus grand soin. On aura à cœur de relire régulièrement avec eux leurs actions, leurs décisions et leurs gestes éducatifs, pour en éclairer le sens et ajuster ce qui a besoin de l'être. Ces personnes recevront une formation à l'éducation intégrale en alternance avec l'exercice de leur métier.

Il conviendra de veiller à la collaboration effective entre les cadres éducatifs, les « surveillants » et les professeurs, pour favoriser le dialogue en vue d'une meilleure cohérence éducative. Certains pourront le cas échéant être présents aux conseils de classe ou conseils de discipline, pour éclairer de différents points de vue la compréhension des situations éducatives.

B6 – Les parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Il convient de toujours veiller à les intégrer dans les décisions qui concernent leurs enfants. Il leur appartient de s'assurer de la cohérence de ce que leurs enfants reçoivent et vivent au quotidien.

Ils doivent trouver dans l'établissement scolaire une réelle disponibilité, personnalisée si besoin, pour les éclairer sur les choix éducatifs.

L'établissement pourra susciter leur contribution sur certaines activités.

Le réseau Saint-Joseph Education souhaite offrir aux parents des ressources de formation, pour qu'ils puissent s'enrichir des principes anthropologiques de l'éducation intégrale et mieux percevoir le sens des choix et gestes éducatifs.

B7 – Les autres intervenants

Au-delà des acteurs naturels ou institués, l'établissement est un lieu ouvert sur le monde. On pourra développer des conférences, rencontres, ateliers, témoignages ou autres formats pour ouvrir l'esprit et le cœur des élèves. On veillera à ce que ces rencontres soient toujours l'occasion d'une relecture qui aiguisé l'esprit critique des élèves.

On gardera à l'esprit que tout ce que vit un jeune dans sa vie sociale (réelle et virtuelle) contribue pour le meilleur et pour le pire à son éducation. « Il faut tout un village pour éduquer un enfant ».

C. La vie éducative

C1. L'inscription et l'accueil d'une nouvelle famille

L'accueil d'un élève, et donc d'une famille, doit faire l'objet d'un soin particulier. Les critères qui vont présider à l'accueil d'un nouvel élève peuvent varier. Il est toujours essentiel de s'assurer de l'adhésion des parents au projet éducatif de l'établissement. Rien ne remplacera un entretien approfondi avec les parents, afin de s'assurer de la juste compréhension des pratiques éducatives de l'établissement, de la capacité des parents à soutenir la croissance intégrale de l'enfant.

Le Chef d'établissement s'investira personnellement dans cet accueil des nouveaux élèves.

C2. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique des élèves vise à mener chaque enfant à son excellence.

Cela signifie qu'il faut apporter le plus grand soin à la connaissance des élèves : potentiel, difficultés, méthode de travail, personnalité, situation familiale, etc. C'est à partir de cette connaissance fine des capacités d'un enfant que l'on peut fixer le niveau d'exigence et l'accompagnement dont il a besoin pour réussir à donner le meilleur. La recherche de l'excellence est donc la quête du plus grand épanouissement des talents d'un élève pour le déploiement de sa vie intellectuelle et de sa culture.

Dans cette perspective, les professeurs auront à cœur de dispenser à leurs élèves des conseils méthodologiques adaptés. Cette acquisition des méthodes sera une préoccupation récurrente des professeurs et de tous les éducateurs de l'établissement ; il convient en effet de toujours s'interroger sur le chemin emprunté par un élève dans ses apprentissages.

C3. Le suivi éducatif

Un établissement scolaire est comme un sanctuaire éducatif. On veillera à maintenir l'établissement en tant qu'espace protégé, et à ne jamais sacrifier la mission d'éducation intégrale à d'autres exigences.

Puisque l'enfant est là pour travailler à développer ses vertus, le suivi éducatif des élèves doit partir de la même connaissance fine de leurs dispositions à agir de manière droite. Les règles sont évidemment les mêmes pour tous, mais leur capacité à les intégrer est différente et n'induit pas le même accompagnement. La très grande variété de contextes familiaux sera prise en compte pour accompagner la croissance de chaque enfant.

On conjuguera l'excellence des sommets que l'on vise avec l'exigence et le réalisme des petits pas de la vie quotidienne. Ainsi on conduira l'enfant à une maturité progressive.

C4. La protection des élèves

L'acte éducatif se situe dans une relation entre un adulte et un enfant. Pour que cette relation soit toujours juste, on veillera à développer un climat de respect et de juste distance entre élèves, et entre les éducateurs et les élèves, à 3 niveaux : physique, moral et spirituel.

Sur le plan corporel, tout enfant doit être respecté dans son intimité, sa pudeur et son intégrité physique. Cela doit faire l'objet de règles effectives de transparence dans l'enceinte de l'établissement et d'une collaboration réelle entre les éducateurs pour le suivi des élèves.

Sur le plan moral, on veillera au développement de la liberté des élèves et à l'éveil de leur conscience. Le but est de leur apprendre à choisir le bien et à assumer progressivement la responsabilité de leurs actes. On veillera ainsi à ne pas exposer les enfants à l'immoralité (incitation à la débauche, détournement de mineurs, ingérence idéologique...). En particulier, la question de l'érotisation de la société devra être prise en compte. Avec réalisme et délicatesse, on tâchera de concilier le besoin de vigilance chez les élèves et leurs parents et le développement d'un discours positif sur l'amour et la sexualité.

Sur le plan spirituel et religieux, les élèves recevront une formation culturelle pour leur offrir un enracinement et la possibilité d'un engagement de foi. Dans ce domaine il conviendra d'être particulièrement attentif à leur liberté de conscience qui nécessite de les nourrir mais aussi de les mener à un vrai discernement. Ainsi, on veillera à ce que l'accompagnement spirituel des élèves soit toujours au service de leur liberté et n'entraîne aucune ambiguïté ni possibilité de manipulation.

En particulier, on veillera à ce qu'aucune relation exclusive ne puisse nuire au développement harmonieux des enfants.

C5. Mixité et unité dans l'éducation du masculin et du féminin

Chaque enfant sera accueilli dans le respect de l'ordre naturel de son identité sexuelle.

Pour les aider à grandir dans l'estime de leur identité, les enfants seront éduqués en cohérence avec leur masculinité ou leur féminité. On veillera par ailleurs à développer la connaissance et l'estime de l'autre sexe.

Il est important que les enfants, dès leur plus jeune âge, soient éduqués à la pudeur, au respect inconditionnel de leur intimité corporelle, à la beauté et à la finalité de la sexualité humaine.

Comme cela est évoqué au point précédent, les relations mixtes ou non-mixtes doivent faire l'objet d'un projet explicite sur le plan éducatif. Quand cela est possible, nous préconisons la non-mixité en collège au moins. Chaque établissement sera invité à réfléchir à l'opportunité d'offrir des activités non-mixtes. Pour autant, la non-mixité n'induit pas nécessairement des relations saines et équilibrées entre filles ou entre garçons. Dans tous les cas de figure, le projet éducatif de l'établissement doit prévoir d'accompagner les élèves dans le développement d'amitiés authentiques fondées sur l'apprentissage de l'accueil et du dialogue, et incluant la progressivité de la maturité de la relation.

C'est dans ce sens que les enfants du réseau Saint-Joseph Education seront accompagnés, pour éviter autant que possible, les souffrances liées aux troubles de genre.

C6. La tenue et l'uniforme

L'habit institue une personne dans sa mission, sa fonction, sa posture, son activité ou sa culture. Il est évident que la tenue vestimentaire n'induit pas de manière nécessaire les bonnes attitudes éducatives, mais elle dispose et encourage les élèves à rectifier leur présentation, à éviter les attitudes inappropriées, à s'habituer à porter une tenue différente selon les circonstances de la vie, à favoriser la sobriété face aux tyrannies de la mode et à renforcer le sentiment d'appartenance à leur établissement scolaire.

La mise en place d'un uniforme est un service rendu aux parents qui n'ont plus à gérer la contrainte, et parfois le combat, de la tenue vestimentaire au moment de l'adolescence ; C'est aussi une clarification sur la « tenue correcte » qui ne nécessite plus d'interprétation pour les professeurs et les cadres éducatifs.

Pour qu'il soit un motif de fierté et qu'il puisse durer dans le temps, le choix des matériaux et des coupes de l'uniforme fera l'objet d'un soin particulier.

C7. La sanction éducative

Tout acte déviant d'un enfant est une occasion pour l'éduquer. Dans cet esprit, la sanction est un geste réfléchi, qui comporte 3 dimensions :

Une dimension psychologique, pour acquérir des bons réflexes comportementaux.

Une dimension politique, relative au bien commun du groupe auquel appartient l'élève.

Une dimension éthique et spirituelle, pour permettre à l'enfant d'acquérir la vertu qui lui manque et d'apprendre la réparation et le pardon.

Face à un acte déviant, l'éducateur prendra le temps de la réflexion et du discernement. A ce titre, il est souhaitable de ne pas décider seul d'une sanction, mais de veiller à échanger, même brièvement, avec un collègue pour s'assurer de la dimension d'éducation intégrale de la décision prise. Ceci renvoie à la question de l'exemplarité des adultes.

On travaillera au sein de l'établissement la graduation des sanctions et leur cohérence d'ensemble.

D. La transmission des savoirs et de la culture

La mission première d'une école est la transmission des savoirs et de la culture. Pour développer toutes les dimensions de la culture dans la formation de l'intelligence et pour être en mesure d'articuler les disciplines les unes par rapport aux autres, il convient de développer une vision harmonieuse de l'ensemble des domaines du savoir. Cette vision harmonieuse et structurée est ce que nous appelons l'architectonisme du savoir, elle permet d'éviter le cloisonnement des disciplines, elle permet d'accéder au sens des enseignements et facilite la mémorisation durable des habitus intellectuels. Par ailleurs, l'architectonisme du savoir offre le décor de fond sur lequel s'arrimeront toutes les connaissances, les réflexions et les problématiques nouvelles auxquels seront confrontés les élèves et les étudiants dans leur vie.

D1. La formation littéraire

Dans la perspective de la formation intégrale de l'intelligence, il convient de considérer la formation littéraire des élèves comme une pierre d'angle au profit de toutes les autres disciplines, mais aussi au service de la maturité rationnelle d'un enfant ou d'un jeune.

Tant que les fondamentaux littéraires ne sont pas acquis, il convient de tout mettre en place pour permettre à un élève de disposer de cette assise indispensable.

On s'appuiera sur les moyens suivants pour développer les outils de la pensée et la liberté : lecture d'histoires dès l'enfance, définition des mots et enrichissement du vocabulaire par l'étymologie, prise de parole et éloquence, participation à des concours variés, littérature classique, amour des belles lettres dans un apprentissage vivant de la grammaire, argumentation rigoureuse par la pratique de la dissertation dès la fin du collège...

D2. La formation scientifique

La formation scientifique d'un enfant consiste avant tout à lui permettre d'acquérir une disposition à raisonner de manière logique.

Pour l'école primaire, la méthode appliquée sera déterminante pour la suite de sa scolarité. A ce titre, la méthode dite de Singapour, sans être la seule, présente des vertus de réalisme et de progressivité².

D'une manière générale, l'apprentissage des sciences doit être une occasion de découverte puis d'assimilation de la méthode et de l'esprit logique, autant dans la compréhension que dans l'ordre d'exposition de la pensée.

D3. Activités physiques et sportives

“Un esprit sain dans un corps sain” pourrait être la devise qui préside aux activités physiques et sportives. Le sport est une voie de croissance fondamentale pour la jeunesse, tout spécialement au moment de l'adolescence. Il permet de développer l'esprit d'équipe, la solidarité, la maîtrise de soi, la vertu de force, et d'apaiser les passions.

Même si le nombre d'élèves par classe peut rendre difficile de faire du « sur-mesure », il est important de tenir compte des aspirations et des talents de chacun : les élèves n'ont pas tous les mêmes besoins dans le domaine de l'activité physique.

Le sport doit être un temps de révélation de l'équilibre du corps et de la sensibilité, au sens où l'enfant apprend à ressentir son corps et son espace.

D4. La formation artistique

La dimension culturelle du développement intégral de la personne nécessite de s'intéresser à la formation de la mémoire comme point d'ancrage, et à l'imagination dans sa dimension créatrice. Pour cela, on pourra organiser la découverte du patrimoine chrétien, qui symbolise l'enracinement de notre histoire de manière privilégiée. Il est bon aussi de penser la créativité, artistique notamment, dans une double démarche de spontanéité et de rationalité. En effet, il faut faciliter une expression libre induite par la sensibilité de l'enfant, même s'il est important de le conduire dans son geste créatif pour éduquer sa sensibilité. C'est en passant par la connaissance et la pratique des règles de l'art que les élèves seront peu à peu en mesure de développer leur imagination créatrice avec talent et rigueur. Cette éducation à l'art éveille et structure la sensibilité, elle participe de l'unité de l'âme et du corps.

On favorisera le développement d'ateliers artistiques en marge des cours pour consolider des apprentissages et valoriser les talents artistiques au côté des autres disciplines scolaires. Ces activités artistiques seront considérées comme un véritable chemin de construction dans les domaines des arts plastiques, des arts de la scène, des arts musicaux, de la photographie et de la vidéo, de la littérature, etc.

D5. Les travaux manuels

Le rapport entre la main et la pensée trouve toute sa place dans l'éducation intégrale de la jeunesse. Il est important de favoriser des activités manuelles qui offrent aux élèves des temps de construction en rapport avec la maîtrise de la matière et du geste précis. Cette pédagogie artisanale favorise le réalisme

² Fondée sur le principe de la modélisation concrète des premiers pas du raisonnement mathématique, la méthode de Singapour permet une approche d'abord imagée puis plus abstraite des étapes de compréhension. Elle inclut la verbalisation, qui permet à l'enfant de s'approprier par lui-même les étapes d'un problème et de sa résolution.

dans la mesure où l'enfant y découvre la sanction du réel par son geste qui ne supporte pas l'approximation.

Par ailleurs, ces travaux manuels à l'âge collège permettent à certains enfants de discerner sur un métier pour leur future insertion professionnelle. Dans cette même perspective, il sera intéressant de faciliter la mise en place de petites périodes en entreprise (dès que l'âge le permet) pour faciliter la découverte de la réalité des métiers. On privilégiera des expériences concrètes en lien avec la nature, l'artisanat, les travaux manuels, etc.

D6. L'évaluation

L'évaluation est au cœur du processus pédagogique d'apprentissage dans toutes les disciplines. Elle doit faire l'objet du plus grand soin en amont, en explicitant les critères d'évaluation et le barème utilisé pour parvenir à une note. L'évaluation est un moment de l'apprentissage qui doit être un outil pour favoriser une progression.

Le nombre des évaluations dans une période scolaire est un sujet d'importance. Il varie selon les disciplines, mais c'est par une constellation de notes que l'on aide un élève à s'inscrire dans une trajectoire de progression en ayant la possibilité constante de se perfectionner. C'est ainsi que l'on donne du sens à une moyenne de période.

Il est indispensable de penser l'évaluation dans l'effet produit sur l'élève, elle doit procurer la confiance et l'espérance dans la capacité de réussite. Il convient donc de veiller à ne jamais laisser un enfant ou un jeune penser qu'il n'a pas la capacité de réussir, mais de veiller à ce que la note obtenue ouvre un chemin de progression. L'appréciation qui accompagne la note, et la restitution de l'ensemble donnent tout son sens à l'évaluation.

La composition des appréciations sur les relevés de notes ou les bulletins trimestriels feront l'objet d'un soin particulier. S'il convient d'éviter les formules elliptiques qui cherchent à contourner la vérité de l'appréciation, il convient davantage encore de refuser toute formulation qui exprime un jugement trop définitif concernant le potentiel d'un enfant ou la réalité de ses efforts qu'on ne connaît jamais réellement. Quand les effectifs le permettent, un entretien personnalisé avec chaque élève pour lire son bulletin permet d'en ajuster l'analyse et l'expression, et de responsabiliser l'enfant relativement à son attitude ou à son travail personnel.

E. Vie quotidienne

E1. Récréation

Comme lieu emblématique de l'école, la cour de récréation doit être investie par les éducateurs, non comme une zone de surveillance mais comme un terrain éducatif privilégié. Car dans la cour de récréation, c'est toute la dimension de la vie informelle et des relations gratuites qui se joue. La cour de récréation est un lieu de jeux et donc d'interactions. Ces interactions permettent d'autres façons de se comporter et de nouer des relations, elles peuvent favoriser l'imagination et la créativité, développer le sens du service et de l'attention à l'autre, etc.

Sur la cour de récréation, les éducateurs sont aussi des acteurs de la vie sociale qui s'y développe à l'échelle des élèves : en fréquentant les élèves ils apprennent à les connaître, ils créent une relation d'amitié et de bienveillance.

E2. Sorties

Toutes les sorties organisées par l'école doivent contribuer à l'éducation intégrale, à la fois par la qualité intellectuelle et culturelle du projet, et par l'exigence de cohérence comportementale portée par l'encadrement. Ces occasions de vie commune permettront aussi de développer et d'intégrer la vie spirituelle. Comme sur la cour de récréation, les sorties et les séjours scolaires permettent de nouer des liens dans des temps de vie informelle qui contribuent à la construction des personnes par la qualité des échanges et des rencontres.

Les finalités et règles éducatives de la vie quotidienne de l'établissement s'appliquent aux sorties.

E3. Rites et coutumes

Toute vie en communauté intègre des rites et développe des coutumes. Ils sont des marqueurs et des repères de ce que nous partageons et de ce que nous voulons vivre ensemble. Ils contribuent à incarner le projet d'éducation intégrale. Ces rites et coutumes s'inscrivent dans le territoire et le calendrier de la communauté. Ils permettent de faire honneur à ce qu'il y a dans notre vie de plus solennel, ou bien de plus heureux ou de plus sacré. On pourra s'appuyer sur la rédaction d'un coutumier, c'est-à-dire d'un recueil des bonnes pratiques qui n'entrent pas dans un esprit règlementaire.

On ne manquera pas de marquer les temps festifs qu'offre la liturgie des fêtes chrétiennes, la fête patronale, l'histoire de notre pays, de notre territoire et de l'établissement.

Ces rites ont pour vocation de nourrir le sentiment d'appartenance et l'enracinement dans la culture portée et transmise par l'établissement. Sauf exception, ils sont habituellement à destination des élèves et des adultes.

E4. Les repas

Le temps du repas est à penser dans un climat, un rythme et une organisation qui en fasse un temps de réelle « restauration » pour les enfants. On fera en sorte que les élèves prennent leur repas dans le calme, qu'ils soient incités à éviter tout gaspillage, qu'ils consomment des aliments de qualité. Par ailleurs, la commensalité fera l'objet d'un soin particulier et sera ritualisée pour y développer le sens du service, la politesse, la courtoisie, l'art de la conversation et le sens des responsabilités.

Dans la mesure du possible suivant l'organisation des locaux, le restaurant sera commun pour les adultes et les élèves. Le temps du repas est un moyen privilégié d'éducation au maintien et à la bonne tenue, de manière informelle. « Un enfant n'apprend pas, il imite », dit un proverbe éducatif. En prenant leurs repas avec les adultes de l'établissement, les élèves ajusteront leur attitude par le jeu de l'exemplarité et apprendront ainsi à vivre les principes décrits précédemment.

E5. La chapelle ou l'oratoire

La chapelle est le cœur de l'établissement, elle permet de rythmer la vie des élèves par la liturgie du jour et de l'année, elle doit être ouverte pour que les élèves puissent y passer simplement. Adultes et élèves s'y retrouvent pour prier ensemble et cela vaut plus que tous les discours. Quand les bâtiments ne permettent pas l'érection d'une chapelle, on ouvrira un oratoire comme lieu de prière pour faciliter l'éducation à l'intériorité.

E6. L'internat

L'établissement scolaire qui propose un service de pension complète avec internat se dotera d'un projet d'établissement spécifique. Saint-Joseph Education accompagnera l'écriture et la mise en place de ce

projet d'éducation intégrale. L'accueil du soir et de la nuit fait entrer les élèves dans une sphère de vie et de construction sensiblement différente de celle de la journée. A ce titre la relation éducative n'est pas la même et elle se doit en même temps d'être tout aussi structurante que celle de la journée scolaire.

Par ailleurs, le rythme de ce qui s'appelle habituellement « un internat externé », offre aux lycéens (voire à des grands collégiens) la possibilité de demeurer dans l'établissement après les cours pour faire du sport, jouer, travailler, dîner, lire, et rentrer chez eux pour dormir. Cette formule permet d'éviter les sollicitations nombreuses auxquelles sont confrontés les élèves en fin de journée dans la solitude.

E7. Le scoutisme et le patronage

Pour que l'éducation soit intégrale, il est important de penser le lien entre le monde de la famille et celui de l'école. En complément de ces deux sphères, on veillera à offrir à l'enfant des activités collectives lui permettant l'apprentissage des vertus. A ce titre, le scoutisme et le patronage sont des pédagogies éducatives qui participent au projet d'éducation intégrale.

Il peut être fécond d'intégrer des éléments de la pédagogie scout dans le milieu scolaire. Il est possible de créer une convention avec un groupe scout local, pour que le développement des activités en soit facilité pour les familles.

En ce qui concerne le patronage, il est important que la formation des éducateurs que l'on appelle souvent « surveillants », soit enrichie par cette pédagogie. Par ailleurs, un patronage pourra être créé dans l'enceinte de l'établissement pour offrir des activités extra-scolaires aux élèves. On pourra s'appuyer sur les expériences existantes ayant fait leurs preuves.

F. La gouvernance

F1. L'équipe de direction (voir aussi B3)

Le directeur, ou chef d'établissement, est entouré d'une équipe de direction. Quelle que soit la taille de l'établissement, il n'est jamais bon que le directeur soit seul et isolé pour instruire ses dossiers et préparer ses décisions. L'équipe de direction constitue le conseil du directeur, et il revient au directeur d'en faire une équipe au service de sa mission. Ce conseil est un lieu de gouvernance essentiel pour l'engagement des orientations éducatives, pour vérifier leur effectivité et leur cohérence. C'est le lieu de la subsidiarité pour l'établissement scolaire, au sens où le directeur pense avec son équipe le juste niveau de responsabilités et de décision, en fonction des sujets et des enjeux. En tant qu'il est garant de la mission éducative dans l'établissement, le directeur doit veiller à la formation et à l'accompagnement professionnel des cadres et des membres de son équipe en particulier.

Le directeur aura à cœur de développer un climat de respect et d'amitié professionnelle entre les membres de son équipe. Loin de la familiarité, cette amitié favorise l'enthousiasme dans l'engagement et conduit à partager plus facilement sur l'essentiel et à rechercher l'unité et la cohérence personnelle.

Annuellement, une ou plusieurs journées de séminaires de travail permettront à l'équipe de relire l'année écoulée, et de préparer l'année à venir. Les orientations stratégiques d'une année doivent à la fois viser les cimes et s'enraciner dans l'expérience de la culture de l'établissement pour en accompagner la progression sans abîmer la cohésion.

F2. L'association de gestion (voir aussi B4)

L'existence juridique de l'établissement est assurée par l'association de gestion dont l'objet doit explicitement faire référence à la mission d'éducation intégrale. Comme le prévoit le droit associatif, le bureau et le conseil d'administration (CA) sont des instances de gouvernance distinctes.

L'association de gestion est composée de personnalités qualifiées, c'est-à-dire des personnes qui apportent par leur présence une expertise et un point de vue complémentaire pour enrichir les délibérations par des conseils désintéressés.

Le bureau de l'association doit fonctionner en proximité et complicité avec le directeur pour faciliter la réalisation de sa mission.

Les membres du CA ont à cœur de connaître et de servir la mission d'éducation du directeur. Le CA a pour mission de veiller à donner au directeur les moyens de sa responsabilité.

Le président du CA et le directeur se rencontrent aussi souvent que nécessaire et se doivent réciproquement de veiller à développer une relation transparente.

Quand une difficulté apparaît dans l'établissement, soit du ressort du directeur (vie de l'établissement, orientations éducatives...), soit du ressort du président (gestion financière et enjeux juridiques), il leur revient de l'aborder en vérité et d'en chercher la résolution, dans le respect des prérogatives de chacun. Le chef d'établissement ne doit pas sous-estimer la responsabilité du président devant la loi, et le président ne doit pas considérer qu'il a une responsabilité exécutive.

F3. La place des parents (voir aussi B6)

Sans que cela ne nuance ni ne modifie les orientations exposées précédemment, il est essentiel que les parents, en tant que parents, n'intègrent pas la gouvernance de l'établissement. Il est possible que les parents se constituent en association, pour développer le lien entre les familles et faciliter le lien entre l'école et les parents.

Si des parents sont membres du conseil d'administration de l'association de gestion de l'établissement, ce n'est pas en tant que parents mais en tant que personnalités qualifiées et bénévoles, désireux de servir le bien commun de l'établissement.

F4. Les instances de participation

En plus du CSE (Comité Social et Économique) qui fait l'objet d'une réglementation légale et du conseil de direction qui a été abordé précédemment, il est important d'offrir l'occasion aux membres de la communauté scolaire de participer à la réalisation du Bien commun.

Conseil d'établissement : il s'agit d'une instance dans laquelle sont représentées toutes les composantes de la communauté éducative, en ajoutant les parents et les administrateurs. Il convient de respecter les proportions dans le nombre des représentants. Ce conseil est consultatif, il peut traiter d'orientations stratégiques sur le plan éducatif, ou concernant les évolutions de l'établissement.

Conseil pédagogique : à destination des professeurs et des cadres de direction, l'objet de cette instance est de traiter des orientations et de la cohérence pédagogique pour l'ensemble de l'établissement.

Conseil des éducateurs : à destination des cadres éducatifs, du personnel d'éducation et surveillants, c'est une instance de formation et de relecture des pratiques éducatives entre pairs.

F5. Les relations avec le rectorat et les collectivités territoriales

Quel que soit son statut, en tant qu'il est ouvert à tous, un établissement scolaire participe au service public d'éducation et donc au bien commun. A ce titre, il est très important que l'établissement soit en relation avec les services de l'État, qu'il s'agisse de la Préfecture, des collectivités territoriales ou des services du rectorat. C'est en s'impliquant dans cette relation que l'établissement se fait connaître et évite les interprétations caricaturales lorsqu'un problème ou une rumeur remonte au sein de ces administrations. Il convient d'être un interlocuteur accessible pour ces services. A ce titre, il est bon d'inviter les représentants de ces services aux événements de l'établissement quand cela est opportun.

Utilisation et diffusion de cette charte.

Ce document est une production de Saint-Joseph Education, mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, nommée CC-BY-SA.

BY signifie « Attribution ». Si vous utilisez ce travail de quelque manière que ce soit, vous devez nommer Saint-joseph Education comme source de cette production. Cette attribution ne doit pas suggérer que nous vous cautionnons ou que nous cautionnons cette utilisation. En cas de doute, et pour toute question, contactez-nous !

SA (ShareAlike) signifie « Partage dans les mêmes conditions ». Nous vous autorisons à copier, distribuer, afficher, exécuter et modifier notre travail pour élaborer de nouvelles productions, à condition que vous diffusiez ces nouvelles productions avec la même licence CC-BY-SA. Si vous voulez distribuer nos œuvres modifiées sous d'autres conditions, vous devez d'abord obtenir notre autorisation.

Au-delà de ces enjeux de protection intellectuelle, nous sommes curieux de ce que cette charte vous posera comme questions et vous permettra de faire. Merci pour vos retours à contact@saintjoseph-education.fr